



Direction de la santé
Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 20 mai au 2 juin 2019 (semaines 21 et 22)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Dengue	Épidémique	↗
Grippe	Faible	→
Leptospirose	Faible	↘
Diarrhée	Faible	→

Dengue

- Epidémie de dengue 2 depuis le 10 avril 2019

Au 11/06/2019, 63 cas autochtones et 2 cas importés de dengue 2 ont été confirmés depuis début 2019.

- Tahiti est en phase d'épidémie : les communes touchées sont Mahina, Arue, Papeete (quartier Taunoa), Faa'a, Punaauia, Paea, Papenoo, Papeari, Vairao et Taurira.
- Trois îles sont en phase d'alerte : Moorea (Papetoai), Bora-Bora (Vaitape et Faanui), Nuku-Hiva (Taiohae).

La dengue de type 2 n'ayant pas circulé dans le Pays depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée et l'épidémie pourra être de grande ampleur. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après 2000 sont les plus à risque d'être infectées.

Au-delà des actions de lutte anti-vectorielle mises en œuvre par la Direction de la santé (Centre d'hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, chacun peut être acteur pour limiter l'ampleur de cette épidémie par les actions suivantes :

- 1) Pour ne pas être infecté :
 - éliminez chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile et de votre lieu de travail
 - protégez-vous des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)
- 2) Si vous avez de la fièvre supérieure à 38°C, consultez un médecin. Ceci est d'autant plus important si vous venez de Tahiti et vous rendez dans une autre île de Polynésie française, non touchée par ce virus.
- 3) Si vous avez la dengue :
 - protégez-vous des piqûres de moustiques pendant 10 jours
 - limitez vos déplacements, pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.



Grippe

- Activité grippale : le nombre de syndromes grippaux est stable par rapport à la quinzaine précédente ; 19 cas (14 en semaine 21 et 5 en semaine 22) ont été déclarés par les médecins sentinelles.
- Un prélèvement positif pour la grippe B chez un cas hospitalisé en semaine 21.

Leptospirose

Trois cas de leptospirose ont été déclarés durant cette quinzaine : deux en semaine 21 et un en semaine 22. Les trois cas ont pu être investigués : les facteurs de risque identifiés étaient le jardinage/fa'a'apu.

Recommandations

- **le jardinage / fa'a'apu** est un facteur de risque de la leptospirose. Porter des gants et des chaussures fermées
- porter des bottes / cuissardes lors de la pêche en eau douce
- protéger les plaies avec un pansement imperméable
- limiter tous les contacts avec la boue et l'eau douce trouble : ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble et aux embouchures des rivières
- dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- après une exposition à risque, laver et désinfecter les plaies
- consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élevait à 86 (57 cas en semaine 21 et 29 cas en semaine 22) dont 57% d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est stable dans le réseau sentinelle par rapport à la quinzaine précédente.

Recommandations

- lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes
- dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage-désinfection quotidiens des toilettes et poignées de portes
- en cas de diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

Méningites

En semaine 21, 2 cas de méningite ont été déclarés : une méningite à éosinophile et une à entérovirus.

Facteurs de risque de la méningite à éosinophile : consommation de mitihue et de légumes crus non lavés.

Prévention de la méningite à éosinophile

- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- Eradiquer l'escargot *Achatina fulica*.
- Eviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés : chevette (notamment dans le Taïoro), escargot, mollusque d'eau douce. Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.
- Surveiller ce que les enfants mettent dans leur bouche, éviter qu'ils ne jouent avec des escargots ou des limaces.
- S'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir joué par terre.

Bureau de veille sanitaire

Tél : 40 48 82 01

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf